

Compte rendu de la réunion plénière du samedi 20/01/2024

Point adhérents :

40 adhérents (31,91 % de réadhésion) dans votre antenne.

L'année dernière à la même date votre antenne comptait 31 adhérents (+ 29,03 %).

82 membres dans votre antenne.

L'année dernière à la même date votre antenne comptait 86 membres (- 4,65 %).

Point budget :

Lors de l'AG nous vous avons faits part de nos craintes concernant le budget, nous avons des difficultés à obtenir les informations de banque et n'avons aucun document sur l'état de nos comptes !

Nous avons récupéré tous les éléments et surtout la trésorerie Nationale qui avait conservé toutes les reversions des rétributions pour les cotisations, 2021, 2022 et 2023, en raison de l'absence de documents obligatoire, assurance, rapport d'activité, etc. Nous a reversé tous les arriérés à la fourniture de ces documents !

Il y a actuellement, plus de 4 000€ sur le compte courant et 3 00€ sur le livret.

Notre trésorerie est saine !

Fréquences et jour des réunions plénières (sondage)

Après présentation du sondage fait en décembre ou il ressort que près de 60 % des réponses sont favorable à une réunion trimestrielle et plutôt pour le jeudi soir !

Une proposition a été faite de conserver la fréquence trimestrielle, mais d'avoir la réunion plutôt le samedi pour la période automne/hiver, en raison de la luminosité faible en soirée et de tenir ces réunions le soit pour les périodes printemps/été.

Cette proposition a eu la faveur de l'ensemble des participants à la réunion, nous allons la soumettre à un sondage !

Rencontre avec Mme sécurité & M. Moto du Val d'Oise

Nous avons provoqué une réunion avec la préfecture du Val d'Oise, pour se faire connaître et renouer un partenariat si possible !

Nous avons été reçus par Mme DINAND du bureau de la sécurité intérieure et M. NICOLAS, M. Moto du Val d'Oise.

Nous avons eu un excellent accueil, Mme DINAND nous a engagé à formuler sur PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) nos besoins financiers en termes de projets, en clair de faire des demandes de financement des divers projets que nous avons l'intention de mener sur 2024, tels que :

- Relais Calmos, opération que nous menions par le passé sur l'aire de Vémars en direction de la province, pour le retour des 24h du Mans Moto .
M. Moto et la préfecture sont prêts à nous aider sur cette action si nous souhaitons la Faire !
- ERJ (Éducation Routière de la Jeunesse), nous distribuons gratuitement des livrets aux élèves qui suivent notre intervention, le cout du livret est faible (1€ plus frais de livraison) mais comme nous en distribuons entre 600 et 700 par ans cela représente une somme non négligeable, ils sont prêts à financer tout ou partie de l'achat de ces livrets !
- Formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1), opération que nous avons mené par le passé avec le concours des pompiers de Méricourt !
-

Les actions Point Noir qui avait été menées par le passé intéresse M. Moto, la gestion de ses points faisant parti de ces attributions, Nous pensons qu'il est de notre intérêt d'avoir un levier en préfecture pour résoudre ces problèmes de point noir, la partenariat paraît intéressant !
A ce sujet nous sommes demandeurs de vos retour du terrain, signalez-nous simplement la localisation et le type de point noir, nous ferons le relais avec M. Moto !

M. Moto nous avertit aussi de l'importance de la mise en place de la logistique concernant les Jeux Olympiques 2024, une voie dédiée aux véhicules officiels sur les voies rapide Franciliennes, vont certainement avoir un impact sur la circulation des autres véhicules et notamment des 2&3 roues motorisés !

Les véhicules concernés seront dotés d'un logo JO2024 et pourront être, des cars de tourisme, des bus, des véhicules légers, des camions, des taxis, tous les autres véhicules seront interdits, y compris les VTCs.

Cette voie étant prévue à gauche, certains véhicules, comme les bus, pour lesquels il y a des places debout non attachées, légalement doivent posséder une dérogation et être limités à 70km/h, ces routes sont en général limitées à 90 ou 110 km/h, ces véhicules devront ensuite traverser toutes les voies pour sortir de la voie rapide, il y a la un problème de sécurité non résolu !

Surtout pour les 2&3 roues motorisés (interfile) !

Connaissant nos responsables sécurité routière, le choix va se porter sur la restriction de vitesse et/ou interdiction de la remontée de file ???

Les voies les plus impactées, seront autoroute A1, A15 et A115 en ce qui concerne le Val d'Oise !
Nous vous communiquerons les infos à réception.

M. Moto nous a annoncé que la préfecture organisait des journées de roulage et d'atelier (ex : 8 novembre 2023) aucun des adhérents présent n'en a été informé ????

ERJ

Présentation des statistiques d'intervention ERJ (Éducation Routière de la Jeunesse) !

CT

Présentation des actions et affiches présentes sur le site de la FFMC et sur les Réseaux Sociaux !

Certains adhérents pense ou sont persuadés que les assurances ne maintiendrons pas leurs prestation en cas de refus du CT, il n'en est rien, pour preuve, l'information fournie à tous les assurés de la Mutuelle qui confirme la maintien des prestation avec ou sans CT. (voir document joint)

Bien entendu votre aide nous sera précieuse sur tous les dossiers que nous allons traiter, n'hésitez pas à faire des propositions, à agir en tant qu'adhérents de la FFMC (Remontée des centres de CT qui accepte ou refuse de pratiquer le CT moto, des points noir rencontrés sur votre route, etc, etc !

PJ : présentation faite lors de la réunion, affiche préfecture, signalisation Jeux Olympiques, lettre d'info de la Mutuelle des Motards